en effet, celui qui avait joué un rôle si éclatant au cours de la grande guerre et qui, pour avoir été leur commandant, avait été associé de façon si intime avec les troupes canadiennes lors des batailles et des victoires de Sicile et d'Italie, a été désigné par le roi comme son représentant au Canada. Je crois que l'approbation est maintenant plus vive et les sentiments plus profonds et je me borne, pour le moment, à dire qu'à mon avis les Canadiens feront à lord Alexander un accueil aussi chaleureux que celui dont a été l'objet tout autre représentant de la Couronne dans notre pays.

Mon honorable ami a également eu la bienveillance de mentionner les discours prononcés par les parrains de l'Adresse, mes amis et collègues au sein du parti, les honorables représentants de St-Boniface (M. Viau) et de Queens-Lunenburg (M. Winters). Je joins mes chaleureuses félicitations à celles du chef de l'opposition. Avec la modestie coutumière aux jeunes et nouveaux députés, les parrains de l'Adresse ont considéré le choix qu'on a fait d'eux comme un hommage à leurs circonscriptions respectives. A mon avis, ces dernières doivent être fières de la façon dont leurs représentants se sont acquittés de leur tâche. Il s'agit de régions aussi historiques qu'importantes. Le temps dont je dispose ne me permet par de parler de St-Boniface et de son apport au développement de l'Ouest canadien, ni de Queens-Lunenburg et de la part qu'il a prise à l'expansion des Provinces maritimes, non plus que de la place qu'occupe chacune de ces circonscriptions dans la vie industrielle et commerciale de notre pays. Je dirai, cependant, que d'autres raisons ont également porté mes collègues et moi-même à choisir ces deux députés. Ils comptent parmi les plus jeunes représentants siégeant ici pour la première fois depuis les dernières élections, et, pour cette seule raison, nous, leurs collègues en cette Chambre, avons raison d'être fiers de pouvoir compter sur ces nouveaux talents oratoires. Ils sont également tous deux d'anciens combattants.

Le peuple canadien tiendra certes à ce que des membres du Parlement qui ont servi leur pays en qualité de membres des forces armées, soient les premiers à prendre part à un important débat.

Ces deux honorables députés ont depuis quelques années pris une part active à l'administration canadienne. Ils ont occupé, de différentes façons, des postes publics hautement responsables et ils ont accompli leurs fonctions d'une manière qui est tout à leur honneur. Voilà quelques-unes des raisons qui ont motivé mon choix. Puis-je leur dire toute la satisfaction que leurs discours ont causée à leurs collègues. Je crois que je me fais l'in-

terprète des membres de tous les partis en leur exprimant nos félicitations.

Toutefois, il y a quelque chose, dans leurs remarques, que j'ai trouvé un peu embarrassant, et c'est la grande générosité avec laquelle ils ont fait allusion à moi-même et à la façon dont j'ai dirigé le parti. Sans aucun doute quelque honorable vis-à-vis formulera avant longtemps des remarques entièrement différentes qui contribueront à rétablir l'équilibre. Mais je tiens à dire que si la Providence m'a épargné pour me permettre de diriger pendant de nombreuses années les destinées de mon pays, je le dois surtout à ceux qui m'entouraient, à mes collègues du cabinet, de la Chambre des communes et à d'autres membres du parti auquel j'appartiens. J'ai tenté le mieux possible, en énonçant l'attitude du parti libéral, d'exprimer les vues de notre groupe. Durant les nombreuses années où j'ai occupé mon poste actuel, j'ai été bien chanceux d'avoir pour m'appuyer, autant qu'il le fut jamais donné à un premier ministre, des ministres d'une si grande valeur et des partisans aussi loyaux au Parlement.

J'aborde maintenant les remarques formulées cet après-midi, par mon honorable ami et je souligne au début ce qu'il a dit, et avec raison des commentaires qu'on peut faire dans un débat sur le discours du trône. L'honorable député a fait remarquer qu'en somme le débat sur le discours du trône est en partie un acte de procédure officielle marquant l'ouverture du Parlement et que, partant, il doit être bref afin que la Chambre puisse se mettre à la tâche,-à cette tâche dont il nous a parlé assez longuement cet après-midi,-et cela sans trop perdre de temps. Pour ce qui est d'abréger le débat, il ne nous a pas donné un exemple des plus recommandables. Je suis bien prêt à conférer avec lui et les autres chefs de groupes afin d'en hâter la conclusion. A mon sens, il est à propos que le débat sur l'Adresse soit bref, mais, lorsque vient le moment de s'entendre, il est bien plus difficile d'agir que de prêcher aux autres ce qu'ils doivent faire. S'il n'y avait en cause que l'honorable député et moimême, nous deux ou deux autres chefs, la chose ne me paraîtrait pas impossible, mais quand on compte deux ou trois chefs de l'opposition, sans compter un ou deux autres honorables députés qui se considèrent chefs, il est extrêmement difficile d'en arriver à une entente qui engage tous les partis. Quoi qu'il en soit, j'espère que nous arriverons dès maintenant à un moyen d'abréger la présente discussion.

Pour ce qui est du Règlement, dont l'honorable député a parlé, le Gouvernement a l'intention de proposer la reconstitution du

[Le très hon. Mackenzie King.]